

# BAREME DES HONORAIRES

En vigueur au 01/11/2024

TRANSACTIONS *	Mandats
Terrains en diffus	7,5 % TTC
Jusqu' à 100 000€	Forfait de 8 000 € TTC
100 000 - 150 000 €	8 % TTC
150 001 - 350 000 €	6 % TTC
350 001 – 500 000 €	5,5%TTC
500 001 et au delà	5% TTC
Fonds de commerce	9% TTC
Locaux commerciaux	7% TTC

\* Les honoraires d'agence sont à charge acquéreur (sauf cas exceptionnels).

**Mandat de Recherche de Biens** : 5% charge demandeur ; et en cas d'intercabinet : application du barème de l'agence détenant le mandat.

Ils incluent : mise en scène, photographies, rédaction, communication, visites, négociation, constitution et suivi du dossier administratif jusqu'à l'acte authentique.

Conformément à la réglementation en vigueur, ces honoraires sont pratiqués dans une majorité de transactions. Ils restent exceptionnellement susceptibles d'être négociés à la baisse, dans des limites raisonnables et dans des cas justifiés.

Sont considérés comme cas justifiés de négociation : le fait pour un même mandant de confier plusieurs biens à vendre à l'agence, ou pour un acquéreur d'acheter plusieurs biens, au cours de la même année glissante.

**L'agence ne manie pas de fonds dans le cadre des transactions immobilières.**